Licence GNU LOL

Après l'invention des licences GNU GPL, GNU LGPL, GNU AGPL et GNU FDL du projet GNU [1)], nous nous sommes rendu compte qu'il était impératif de compléter cette collection avec la toute nouvelle licence GNU LOL.

La licence GNU LOL (acronyme récursif désignant : Lol Obligation License) est une licence non-libre qui rend le rire obligatoire ! Cette licence est particulièrement bien adaptée pour les gags nuls afin que celui qui y est soumis soit quand-même obligé d'en rire. De fait, les gags pas drôles seront donc drôles dans la pratique.



Nous vous rendons attentif qu'il ne s'agit que d'une blague et que la licence GNU LOL n'as aucune valeur juridique. Voir : Au-delà de la blague.

Texte de la licence GNU LOL

Version 1.0, 9 avril 2020

Droit d'auteur © 2020 logiciel-libre.ch

Tout le monde est autorisé à copier et redistribuer à l'identique le texte de cette licence, mais la modifier n'est pas autorisé. Il est cependant possible de la traduire dans une autre langue.

0. PRÉAMBULE

Le but de cette Licence est de rendre un gag, un sketch, ou une autre forme d'humour “drôle” : d'assurer à son auteur que tout le monde doit en rire. Cette licence doit s'accompagner et s'ajoute à une licence Creative Commons ou une autre licence au choix de l'auteur.

Si la seconde licence est une licence libre, la présente licence s'appliquera à toute les versions redistribuées à l'identique et à toutes les distributions de versions modifiées.

1. APPLICABILITÉ ET DÉFINITIONS

Cette Licence s'applique à toute œuvre à caractère humoristique, sur n'importe quel support, qui contient une mention, placée par le détenteur des droits d'auteur, disant que l'œuvre doit s'accompagner de rire. Une telle mention oblige valablement dans le monde entier, gratuitement, sans limite de durée, de rire à l'œuvre selon les conditions établies ici. Tout membre du public est un licencié, et est désigné par “vous”. Vous ne pouvez pas passer outre cette licence.

Une “Version moins drôle” de l'œuvre est aussi soumise au rire obligatoire.

2. EXPIRATION

Cette Licence n'expire qu'après que le licencié soit mort de rire. Donc, qu'il ne soit plus vivant pour rire de l'œuvre.

3. RÉVISIONS FUTURES DE CETTE LICENCE

Il se peut que de temps en temps logiciel-libre.ch publie une nouvelle version, révisée, de la licence GNU lol obligation license. Ces nouvelles versions seront dans le même esprit, mais elles pourront différer dans les détails, pour répondre à de nouveaux problèmes ou inquiétudes. Référez-vous à https://logiciel-libre.ch/humour/licence_gnu_lol.

Chaque version de la Licence possède un numéro de version distinct. Si l'œuvre spécifie qu'il peut être utilisée selon les termes d'une version numérotée particulière de cette Licence “ou toute version ultérieure”, vous avez le choix de vous conformer aux termes et aux conditions de la version spécifiée ou de toute version ultérieure qui a été publiée (pas en tant que brouillon) par logiciel-libre.ch. Si l'œuvre ne spécifie pas de numéro de version, vous pouvez choisir n'importe quelle version publiée (pas en tant que brouillon) par logiciel-libre.ch. Si l'œuvre spécifie qu'un serveur mandataire peut décider quelles versions futures de cette Licence peuvent être utilisées, la déclaration publique d'acceptation d'une version de la part de ce serveur mandataire vous autorise de manière permanente à choisir cette version pour l'œuvre.

4. RELICENCIER

Pour associer cette Licence à l'œuvre que vous avez créé, incluez les mentions de droit d'auteur et de licence suivantes juste après l'œuvre :

```
  Copyright (C) [ANNÉE] [VOTRE NOM] sous licence GNU LOL et [AUTRE LICENCE].
```

N'oubliez pas d'ajouter la seconde licence de votre choix.

Avertissement

Cette blague est bien évidemment placée sous licence GNU LOL : Copyright © 2020 Alain COCHARD sous licence GNU LOL et CC by 4.0

Au-delà de la blague

Bien entendu, il ne s'agit que d'une blague. La licence GNU LOL, comme exprimé ici, n'as donc **aucune valeur juridique**. Ce n'est, par ailleurs, pas le but.

Cependant, si vous trouvez rigolo d'utiliser cette licence GNU LOL, je propose la solution suivante. En utilisant la mention de copyright :

```
  Copyright (C) [ANNÉE] [VOTRE NOM] sous licence GNU LOL et [AUTRE LICENCE].
```

Seule la seconde licence aura valeur juridique. En effet, la licence GNU LOL n'ayant aucune valeur juridique (puisque c'est un gag) il ne reste plus que la seconde qui elle, est juridiquement valable 😉

Il faudra peut-être mettre un lien vers cette page (https://logiciel-libre.ch/humour/licence_gnu_lol) pour informer vos visiteurs de ce qu'est vraiment la licence GNU LOL.

[1)]
[fr] https://www.gnu.org/licenses/licenses.fr.html.

From:
https://www.logiciel-libre.ch/ - **Logiciel libre**

Permanent link:
https://www.logiciel-libre.ch/humour/licence_gnu_lol

Last update: **03.04.2026 @ 12:46**